

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2009**

Convocation du 7 avril 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Villes Moisan, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN - Christine ORAIN - André QUELEN - Maryse LAURENT - Annie LABBE - Jacques BLANCHARD - Eliane BOUGUET - Gilles LELIONNAIS - Marie-Françoise DUPLENNE - Jean-Paul LE MEE - Albert MAHE - Françoise UGUEN - Michel JUHEL - Jean-Pierre STEPHAN - Huguette DELEPINE - Annie REY - Annick MOISAN - Anita MELOU - Bruno BEUZIT - Frédéric LE MENEZ - Claire BRASSIER - Géraldine LE MARCHAND - Pierre DUVAL - Jean-Pierre HAMON - Jean-Yves BERNARD - Anne-Laure LE BELLEGO - Yahya EL BAROUDI et Martial COLLET

ABSENTS : Jean-Louis PASQUIER (donne pouvoir à Annie LABBE)
Jean-François ANDRIEUX (donne pouvoir à Maryse LAURENT)
Serge ROUALEN (donne pouvoir à M. LE MAIRE)
Ghislaine CORRE-LARDOUX (donne pouvoir à Huguette DELEPINE)
Isabelle HOUZE (donne pouvoir à Jean-Yves BERNARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Yahya EL BAROUDI

1) adoption du procès-verbal du 10 mars 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, ADOPTE** le procès-verbal du 10 mars 2009.

2) modifications statutaires de la communauté d'agglomération de St-Brieuc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**
- **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts de Saint-Brieuc Agglomération telles que présentées (*éléments obligatoires qui doivent figurer dans les statuts : la liste des communes membres de l'établissement ; le siège de celui-ci, la durée pour laquelle il est constitué ; les modalités de répartition des sièges ; le nombre de sièges attribué à chaque commune membre ; l'institution éventuelle de suppléants ; les compétences transférées à l'établissement...*).

3) groupement d'achat défibrillateurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**
- **APPROUVE** la démarche du groupement de commande proposé par Saint-Brieuc Agglomération pour l'achat de défibrillateurs ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commande, à passer avec « Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor » et toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre.

4) approbation de la concertation concernant le projet TEO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable relative au projet TEO (Transport Est-Ouest) qui consiste à doter le réseau d'un axe fort Est-Ouest.

5) éclairage public : convention pour travaux d'aménagement des abords du pôle multi-accueil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**
- **APPROUVE** les travaux d'éclairage de la nouvelle voie desservant le pôle multi-accueil présentés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **17 000 € TTC** et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence » (*Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 80% calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement 2007*).

6) conventions relatives à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental (mise en sécurité des piétons rue des Villes Moisan et pose d'un totem à la base nautique)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conventions relatives à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental et à la pose d'un totem à la base nautique ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions annexées à la délibération.

7) RD790 : travaux de mise en sécurité entre la rue des Ajoncs et la rue de la Hameletterie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA pour les travaux de mise en sécurité entre la rue des Ajoncs et la rue de la Hameletterie pour un montant de **229 445,70 € HT soit 274 417,06 € TTC.**

8) installation classée « GAEC des Landelles » (élevage bovin) à Plaine-Haute – avis sur le dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 13 voix pour** (M. LE MAIRE, C. ORAIN, M. LAURENT et son pouvoir J.F. ANDRIEUX, J. BLANCHARD, G. LELIONNAIS, A. MAHE, F. UGUEN, P. DUVAL, J.P. HAMON, J.Y. BERNARD et son pouvoir I. HOUZE, A.L. LE BELLEGO) (**la voix du Maire étant prépondérante**),
- **13 voix contre** (Y. EL BAROUDI, M. COLLET, C. BRASSIER, M. JUHEL, A. LABBE, A. QUELEN, E. BOUGUET, M.F. DUPLÉNNE, J.P. LE MEE, H. DELEPINE et son pouvoir G. CORRE-LARDOUX, B. BEUZIT, A. MOISAN)
- **et 7 abstentions** (J.L. PASQUIER représenté par A. LABBE, F. UGUEN, J.P. STEPHAN, A. REY, G. LE MARCHAND, F. LE MENEZ, S. ROUALÉN représenté par M. LE MAIRE)
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur la demande déposée par le « GAEC des Landelles » (élevage bovin) à Plaine-Haute.

9) taux de la vacation funéraire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 32 voix**
- **et 1 voix contre** (J.P. LE MEE)
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la proposition de fixer à **20 €** le montant des vacations funéraires soumises à surveillance.

10) déploiement des passeports biométriques : mise à disposition d'une station fixe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 29 voix**
- **1 voix contre** (Y. EL BAROUDI)
- **et 3 abstentions** (C. ORAIN, M. LAURENT et son pouvoir J.F. ANDRIEUX)
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer une convention de mise à disposition d'une station fixe de recueil des données biométriques entre la ville de Ploufragan et l'Etat.

11) contrat avec la société Chenil Service (fourrière animale) – modification de contrat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 31 voix**
- **et 2 abstentions** (Y. EL BAROUDI, B. BEUZIT)
- **ACCEPTE** la passation d'un contrat pour l'année 2009 avec la S.A. Chenil Service, sur la base d'interventions 24h/24, 7 jours/7, fixant un tarif de 0,95 € HT/an/habitant ;
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer le contrat à intervenir, pour une application immédiate.

12) attribution d'une subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 31 voix**
- **1 voix contre** (J.P. HAMON)
- **et 1 abstention** (P. DUVAL)
- **DECIDE** de soutenir le projet de la classe de CM2 de l'école de la Villette qui visitera l'Assemblée Nationale le 21 avril en prenant en charge les frais de déplacements du député junior et de son suppléant par l'attribution d'une subvention de **100 €** (*cette classe ayant été retenue, pour la circonscription, pour participer au Parlement des Enfants le 13 juin 2009 afin d'élire le délégué junior et son suppléant*).

13) subvention matériel informatique pour les écoles

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE de solliciter** une subvention du Conseil général des Côtes d'Armor au titre de l'exercice 2009 pour l'équipement des écoles en matériel de nouvelles technologies de l'information et de la communication à hauteur de 25% du coût HT des matériels, soit **1 590 €**.

14) éducateurs de musique : demandes de formation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **FIXE** le montant de la participation financière de la ville à 651,43 € ;
- **REMBOURSE** la somme aux intéressés sur production d'un justificatif de la dépense acquittée et de l'attestation de présence correspondante.

15) réfection des terrains de tennis : demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 31 voix**

- **et 2 abstentions** (C. BRASSIER, Y. EL BAROUDI)

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de deux terrains de tennis (terre battue) en terbal dont le montant s'élève à 83 612 € HT;

- **APPROUVE** le plan de financement précisant l'origine et les moyens financiers, en référence au coût global HT;

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'établissement public administratif « Centre National pour le Développement du Sport » (CNDS Investissement), à hauteur de 50% du montant HT du coût total du projet.

16) concours de la Ville pour la réalisation d'un local sportif par la SSOP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **par 22 voix**

- **2 voix contre** (A.L. LE BELLEGO, J.P. HAMON)

- **et 9 abstentions** (M. LAURENT et son pouvoir J.F. ANDRIEUX, G. LE MARCHAND, F. LE MENEZ, C. BRASSIER, P. DUVAL, J.Y. BERNARD et son pouvoir I. HOUZE, Y. EL BAROUDI)

- **MET A DISPOSITION** gratuitement au profit de la SSOP un terrain situé à côté du Mille Club ;

- **ATTRIBUE** à la SSOP une subvention dans la limite maximum de 100 000 € pour le financement des matériaux servant à la réalisation d'un local administratif et technique ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec la SSOP un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans pour la mise à disposition du terrain concerné ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec la SSOP pour fixer les modalités pratiques de versement de la subvention, en précisant que le paiement sera effectué sous la forme de 3 acomptes ;

- **PRECISE** que tous les branchements de réseaux seront pris en charge par la Ville (eau, assainissement, électricité, téléphone).

17) prolongation du contrat d'un agent non titulaire au secteur jeunesse pour besoins occasionnels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **PROLONGE** le contrat de l'animateur jeunesse, à temps complet, pour besoins occasionnels, du 26 avril au 31 août 2009 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le rémunérer sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.

17) actes du maire

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'acte du Maire suivant pris dans le cadre de la délégation du conseil municipal (16/02, 13/03, 02/04).

Fait à Ploufragan, le 15 avril 2009
LE MAIRE,
Rémy MOULIN